



PRÉFET DE LA RÉGION  
ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

CABINET DU PRÉFET  
Pôle de la communication  
interministérielle

Strasbourg, le 28 avril 2016

## INFORMATION PRESSE

**Par arrêté du 20 avril 2016 du Ministère de l'Intérieur, Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, préfet du département des Vosges est désigné pour assister le préfet coordonnateur de massif afin d'assurer la coordination et la mise en œuvre des actions concernant le Massif des Vosges.**

**Vous trouverez, ci-dessous l'arrêté cité.**

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 20 avril 2016 relatif aux préfets de département assistant les préfets coordonnateurs de massif

NOR : INTA1607031A

Le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales et le ministre de l'intérieur ;

Vu la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 modifiée relative au développement et à la protection de la montagne, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 2002-955 du 4 juillet 2002 modifié relatif aux compétences interdépartementales et interrégionales des préfets et aux compétences des préfets coordonnateurs de massif ;

Vu le décret n° 2004-69 du 16 janvier 2004 modifié relatif à la délimitation des massifs ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 66 ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives, notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2004 relatif aux préfets coordonnateurs du massif des Alpes, du massif jurassien, du Massif central, du massif des Pyrénées et du massif vosgien,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les préfets de département désignés pour assister les préfets coordonnateurs de massif afin d'assurer la coordination et la mise en œuvre des actions concernant les massifs sont ceux listés en annexe du présent arrêté.

**Art. 2.** – La directrice de la modernisation et de l'action territoriale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 avril 2016.

*Le ministre de l'intérieur,*  
BERNARD CAZENEUVE

*Le ministre de l'aménagement du territoire,  
de la ruralité et des collectivités territoriales,*

JEAN-MICHEL BAYLET

#### A N N E X E

MASSIF	PRÉFET DE DÉPARTEMENT
Massif central	Préfet du Puy-de-Dôme
Massif vosgien	Préfet des Vosges